snetaa Bordeaux FO

Note aux S1 n°4

25 septembre 2023

Edito : Faites des listes SNETAA-FO ! - Rendez-vous militant en Dordogne… - Chef d'œuvre, co-intervention et heures-postes - Brèves : Appréciation finale, PP 4ème SEGPA, Stagiaires & reclassement, Questionnaire de rentrée, Carte des formations

# Faites des listes SNETAA-FO !

Edito

Comme chaque année, les élections pour désigner nos représentants aux Conseils d'Administration de nos établissements, doivent se tenir avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire, c'est-à-dire avant les vacances de la Toussaint. Les listes de candidats doivent être déposées au moins 10 jours avant le scrutin. Au SNETAA-FO, vous le savez, nous pensons qu'il est très important de participer à ces élections et, surtout, d'avoir dans chaque CA, des élus SNETAA-FO.

Bien sûr, nous le savons tous, tout a été fait par les gouvernements successifs pour éviter les contestations pourtant souvent légitimes. Oui, le Conseil d'Administration est bien devenu une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par le chef d'établissement ou par l'autorité académique plutôt qu'un lieu de décisions prises suite à des débats démocratiques. Oui, nous sommes conscients que si le CA doit effectivement être consulté quasiment systématiquement pour toutes les décisions, la plupart du temps, son avis n'est malheureusement que consultatif (et ça, ce n'est pas nouveau). Nous avons même parfois assisté à des dénis de démocratie lorsque des Recteurs ont décidé d'annuler des votes de CA qui n'allaient pas dans le sens voulu par l'autorité académique… Mais au SNETAA-FO, malgré ces inconvénients majeurs, nous préférons participer aux CA, veiller à la diffusion de l'information auprès des collègues, débattre pour tenter de convaincre et au final, défendre le lycée professionnel et les PLP selon les mandats que nous ont donnés nos adhérents plutôt que de baisser les bras.

C'est pourquoi chers collègues, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de présenter à cette élection dans votre établissement une liste SNETAA-FO (ou FNEC-FP-FO si votre établissement est un lycée polyvalent). Pour déposer une liste, il vous suffit d'avoir 2 noms. Bien sûr, l'idéal est d'avoir une liste de 14 noms… Vous pouvez aussi avoir sur votre liste des collègues non syndiqués, ou bien des collègues syndiqués ailleurs, à conditions qu'ils s'engagent à respecter nos mandats… **Mais attention, nous vous demandons de faire figurer sur la liste le logo du SNETAA-FO et de ne surtout pas faire apparaître une mention du type « non syndiqué ».**

En effet, il est très important que les collègues sachent réellement pour qui et pour quoi ils votent. Oui, quand on veut être élu, c'est pour représenter tous les personnels avec des mandats clairs. En votant pour des listes SNETAA-FO, tous les collègues savent qu'ils votent pour des mandats forts pour l'intérêt des PLP et de leur établissement !

**Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

**EM**

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

## Rendez-vous militant en Dordogne…

Nous avons donc tenu l'Assemblée Générale de notre fédération de la Dordogne ce jeudi 21 septembre à la Bourse du Travail à Périgueux.

Comme chaque année, cette AG rassemblant les militants de tous nos syndicats présents en Dordogne, SNUDI-FO (premier degré), SNFOLC (lycées & Collèges), ID-FO (Personnels de direction), SPASEEN (personnels administratifs) et bien évidemment le SNETAA-FO, a été l'occasion d'échanger sur les problématiques communes à tous les corps, comme les conditions de travail, les salaires, les retraites. Mais elle a aussi permis aux militants de chaque syndicat d'informer les autres camarades des combats et problématiques spécifiques à chacun… Oui, cela permet de fédérer pour mener les combats… On est bien évidemment plus forts quand on est plus nombreux !

Après un échange avec la presse locale, puis un rapide déjeuner, l'après-midi a été consacré aux conseils départementaux de chaque syndicat. C'est ainsi que les militants du SNETAA-FO se sont réunis autour d'Eric Mouchet, notre secrétaire Académique, afin d'évoquer les situations des LP, SEP, SEGPA et EREA de Dordogne. Il a bien sûr aussi été question du « Pacte », de la réforme des LP et de la carte des formations.

Nous pouvons affirmer qu'à l'issue de cette journée, chacun est reparti avec davantage de force et de détermination pour continuer à mener les combats pour les personnels de la Voie Pro, pour les élèves.

**Pour les autres départements**, n'hésitez pas à vous inscrire afin de recevoir une convocation (de droit, pas de retenue sur salaire) :

- AG Landes, le mardi 26 septembre à Mont-De-Marsan : Inscriptions clôturées
- CSD du Lot & Garonne le lundi 2 octobre à Agen : https://forms.gle/7p5rXEykJgmKytK48
- AG Pyrénées Atlantiques, le jeudi 5 octobre à Pau : https://forms.gle/iNeAMGcJW9qFvvLz5
- AG Gironde, le lundi 16 octobre à Bordeaux : Cliquez ici ou

# Chef d'œuvre, co-intervention et heures-postes

Dans les lycées professionnels, la transformation de la voie professionnelle (TVP) a été mise en œuvre à la rentrée 2019 avec comme nouveauté des heures de co-intervention et de chef d'œuvre.

En octobre 2022, le dossier de presse « construisons le lycée professionnel de demain », à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale, dressait un bilan de ces « innovations pédagogiques » en des termes élogieux mettant en avant « des résultats de qualité » concernant la co-intervention, et une valorisation du chef d'œuvre par l'opération nationale « Les chefs d'œuvre de la République ».

Tout ceci reflète un besoin de communication nécessaire pour essayer de faire passer la pilule amère de nouveaux enseignements que les collègues accueillent majoritairement avec un enthousiasme plus que mitigé d'autant plus qu'ils dégradent leurs conditions de travail.

Nous espérons que la réforme de la voie professionnelle initiée en 2022 ne va pas s'intensifier au rythme des paroles du Président de la République, pilote de cette réforme puisqu'à la rentrée 2023, il a annoncé la refonte de la classe de terminale.

Même si d'autres organisations syndicales remettent en question les contenus de formation, notamment en matière de co-intervention et de chef-d'œuvre, le SNETAA-FO qui s'est battu pour le maintien des postes lors de la réforme précédente (et qui l'a obtenu), restera vigilant à ce sujet !

En effet, si co-intervention et chef d'œuvre devaient être supprimés, il faudrait être naïf de croire que les heures ainsi dégagées seraient transformées en heures de cours…

Ce qui risquerait de se profiler, ce serait plutôt des suppressions d'heures et donc de postes. D'autre part, tout supplément d'heures de cours passerait par le « pacte ». Pour faire simple : si vous voulez plus d'heures, vous acceptez le pacte ! Ainsi, nos statuts continueraient alors leur lente dissolution.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle il n'est nullement question de supprimer ces heures de co-intervention et de chef-d'œuvre et le SNETAA-FO restera vigilant à poursuivre ses engagements pour défendre l'avenir de la voie professionnelle initiale, publique et laïque, sous statut scolaire et pour que cette réforme ne soit pas synonyme de perte d'heures de cours, de perte de postes et de mise en place de nombreuses mesures de carte scolaire !

**Delphine Paillé**

# Brèves

## Appréciation finale

Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à leur rendez-vous de carrière à contester. Oui, même s'il y a peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie que vous acceptez l'appréciation reçue et aussi le système du PPCR... Tous les détails sont dans **notre « Note aux S1 » du 18 septembre** dernier.

## PP 4ème SEGPA :

Ca y est, c'est enfin effectif, les collègues qui sont désignés PP en classe de 4ème SEGPA peuvent enfin percevoir la part modulable de l'ISOE (1498 €) ! **Voir les montants de toutes les indemnités fonctionnelles au 1er septembre 2023** en ligne sur notre site Internet.

## Stagiaires et reclassement

Suite à la publication d'un décret le 7 août 2023 qui modifie celui du 5 décembre 1951 relatif au classement des fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale, le Rectorat nous informe avoir mis à jour sa liste des pièces justificatives à joindre au dossier de classement des stagiaires. Oui, nous vous l'avions écrit, à compter de cette année, les services antérieurs accomplis dans le secteur privé peuvent être pris en compte. Le délai d'envoi du dossier de classement des stagiaires a donc été décalé au jeudi 5 octobre 2023. L'envoi doit se faire par courrier au Rectorat, en mentionnant la discipline de stage sur l'enveloppe.

## Questionnaire de rentrée :

3 semaines après la rentrée, il est temps de faire un point rapide sur la situation dans l'académie, notamment sur les besoins en enseignants qui ne seraient pas encore pourvus. Merci de prendre le temps de répondre à notre enquête de rentrée :

**https://forms.gle/39FLAw1nXMEbf1Kq8.**

## Carte des formations :

A ce jour, nous ne connaissons pas officiellement les projets concernant la future carte des formations. En revanche, nous avons déjà reçu une invitation à un groupe de travail sur le sujet... Il se réunira le vendredi 29 septembre au Rectorat. Bien évidemment, le SNETAA-FO y participera. N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les informations que vous estimerez nécessaires à la défense de votre établissement.

# Agenda

**Mardi 26 septembre**
AG FNEC-FP-FO des Landes et Conseil départemental du SNETAA à Mont-De-Marsan

**Lundi 2 octobre**
Conseil départemental du SNETAA à Agen

**Jeudi 5 octobre**
AG FNEC-FP-FO des Pyrénées Atlantiques et Conseil départemental du SNETAA à Pau

**Jeudi 12 octobre**
Conseil Académique de l'Education Nationale

**Lundi 16 octobre**
AG FNEC-FP-FO de la Gironde et Conseil départemental du SNETAA à Bordeaux

**Lundi 16 octobre**
Comité Social d'Administration Académique